

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

CAMPOSTELLA – Part P : Code ISIN : FR0011449990 Société de gestion : SANSO Investment Solutions

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds CAMPOSTELLA est de chercher à maximiser son rendement en adoptant une gestion de type discrétionnaire pour laquelle le gérant dispose d'une totale flexibilité dans l'allocation d'actifs, qui lui permet d'arbitrer le portefeuille entre les poches actions, obligations, et monétaire.

CAMPOSTELLA est un fonds de partage.

A ce titre, la Société de Gestion versera annuellement 10% du montant des frais de gestion mais la Société de Gestion pourra bénéficier d'une réduction d'impôt conformément aux modalités prévues au Code général des impôts.

Ce mécanisme n'ouvrira pas droit à des avantages fiscaux pour les porteurs de parts mais la Société de Gestion pourra bénéficier d'une réduction d'impôt conformément aux modalités prévues au Code général des impôts.

Les bénéficiaires retenus pour le partage des frais de gestion sont des associations à but humanitaire ou caritatif : Life Project 4 Youth, Les Enfants du Mékong, Secours Catholique Caritas International, ANAK TNK, Fidesco. La répartition des dons sera équilibrée.

En cas d'événements particuliers concernant les associations, la société de gestion se réserve le droit de modifier la liste des bénéficiaires en prenant toutes les précautions nécessaires pour écarter d'éventuels conflits d'intérêts. Un compte rendu annuel détaillant les affectations des dons et les raisons d'une éventuelle modification des bénéficiaires sera publié.

Allocation totalement flexible et discrétionnaire entre actions et produits de taux.

Exposition de 0% à 100% au risque action comme au risque de taux.

Fonds de fonds pouvant employer jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, y compris en OPC gérés par SANSO Investment Solutions.

Les investissements obligataires se feront sur des titres « Investment grade » de maturité inférieure à 10 ans.

Lors des comités d'orientation du Fonds, le conseiller OC Finances peut proposer une présélection de fonds, exprimer une analyse macroéconomique ou géopolitique et préconiser une allocation. SANSO Investment Solutions effectue selon ses convictions, suite au comité d'orientation, une allocation conforme à sa stratégie.

Le Fonds relève de l'article 6 de la réglementation européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure), c'est -à-dire qu'il ne promeut pas caractéristiques environnementales et/ou sociales (ESG).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La méthode de gestion du FCP n'est pas compatible avec le recours à un indicateur de référence.

FCP de capitalisation.

La durée recommandée de placement est de 3 ans minimum.

La VL est calculée quotidiennement et les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la VL jusqu'à 10 heures chez CACEIS Bank. Elles sont exécutées sur la base de la VL du jour, calculée sur les cours de clôture du jour, et sont réglées le deuxième jour de bourse ouvré suivant en millièmes de parts.

Le fonds limitera ses investissements sur actions :

- A 50% de son actif en OPC actions orientés vers les petites et moyennes capitalisations,

- A une exposition indirecte maximale de 20% en parts et/ou actions d'autres OPC et ETF portant sur des titres émis sur des marchés des pays émergents,

Le fonds limitera ses investissements sur les taux :

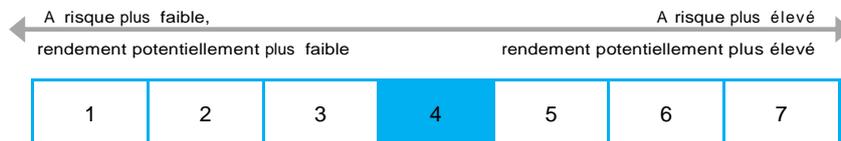
- A 40% de son actif dans des titres de créances spéculatifs (« High Yield »).

Concernant les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres.

Le fonds sera exposé à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Utilisation possible d'instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, en exposition ou en couverture dans la limite d'un risque global de 100% de l'actif net (futures, options, swap de taux et swap de change).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « catégorie 3 » en fonction du type de gestion active et discrétionnaire mis en œuvre par SANSO Investment Solutions qui allie les expositions aux actions et aux produits de taux avec des contraintes géographiques limitées.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque d'impact des techniques telles que les produits dérivés : le gérant pourra être amené à intervenir sur les marchés de futures et d'options, sur actions et sur indices.

Risque de liquidité : le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	NEANT
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.66%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	NEANT

Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos **au 31 décembre 2021**. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

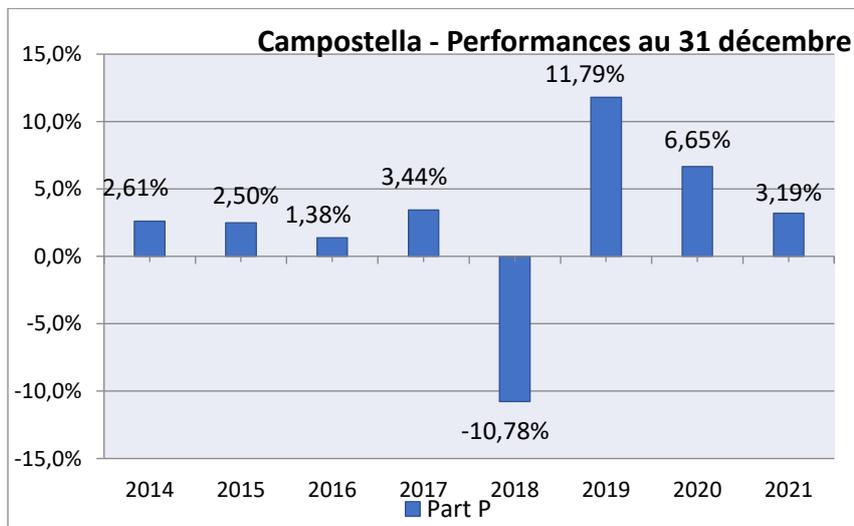
Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance,
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer

à la page 12 du prospectus de cet OPCVM.

PERFORMANCES PASSES



■ Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ La performance de L'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

■ Le fonds a été créé le 25 juin 2013.
- La part P a été lancée le 25 juin 2013.

■ La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le dépositaire de cet OPCVM est CACEIS Bank.
- Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site www.sanso-is.com
- La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur demande auprès de la société de gestion.
- La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.sanso-is.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.sanso-is.com
- La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

SANSO Investment Solutions est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/01/2022